

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	4	4

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, à onze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** APRILE Bernard, COUSIN Herminia, GAY Christian, BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 4
Contre :
Abstention :

**Excusés :** BRIDET Lucile, COURTOIS Hervé, DUPONT Marylène, GUINET Nicolas

**A été nommé secrétaire :** COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 11/06/2024  
Et Publication ou notification  
du : 11/06/2024

### D2024.06.18 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2023

Absence de quorum à la réunion du samedi 8 juin 2024 à 9h30

#### Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2024-062 du Préfet réglant de rendant exécutoire le budget primitif 2024

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

**Considérant** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 18 263.73 € mais un total à affecter de 206 818.12 € grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2022, et un excédent d'investissement 2023 de 107 773.23 € mais un total à affecter de 72 560.77 € grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2022,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

19 350 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.  
72 560.77 € à l'article 001 – excédent antérieur reporté – Section d'investissement.  
187 468.12 € à l'article 1068 – affectation de résultat – Section d'investissement

Pour rappelle les Restes à réaliser pour 2023 sont : 478 325.41€ en dépenses et 293 211.80€ en recettes

**L'affectation du résultat commune 2023 est approuvée**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 11 juin 2024  
La Maire Hélène BRIDET

